

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUÉBEC

Septuagésime

De la Septuagésime à Pâques, plus d'Alleluia, de Gloria et autres chants d'allégresse, pour nous rappeler que nous sommes entrés dans un temps de componction et de salut.

La Purification de la sainte Vierge tombe ce jour-là, et est précédée de la bénédiction solennelle des cierges, à la suite de laquelle il y a procession.

Cette procession avec des cierges, a pour but de représenter le mystère qui s'est accompli, en ce jour, dans le temple de Jérusalem; et de montrer qu'on partage la joie de Siméon, qui, tenant dans ses bras l'enfant Jésus, déclara que cet enfant était la lumière des nations.

L'education des enfants

“ Prenez cet enfant et me le nourrissez ”
Exode. II, 9.

Il ne suffit pas aux parents d'avoir donné la vie corporelle à leurs enfants, ils doivent leur donner la vie spirituelle. L'âme, plus que le corps, doit les occuper. Cependant, en pratique, ils font souvent le contraire.

Ils doivent donc se rappeler les trois principes suivants :

1° Les enfants ne sont pas la propriété des parents: ils ne sont qu'un dépôt confié par Dieu. Or, ce qui est déposé doit être restitué sans avoir éprouvé aucun dommage. Les parents sont responsables envers Dieu de leurs enfants, et tenus d'en

faire de parfaits chrétiens. Non-seulement ils sont responsables de leurs enfants, mais de toute leur postérité, puisque le jeune homme ne s'écarte pas dans sa vieillesse du chemin qu'il a suivi dans sa jeunesse.

2° Il ne faut pas aimer les enfants plus que Dieu. Que de reproches les parents ont souvent à se faire sous ce rapport !

Si un de leurs enfants est malade, ils se répandent en plaintes. Si l'ange de la mort vient en chercher un pour le transporter au ciel, ils sont tentés d'accuser Dieu. Ils faisaient leur idole de cet enfant, ils allaient perdre cette petite âme, c'est pour cela que Dieu est venu reprendre son bien.

Ils punissent et réprimandent quand il s'agit de politesse et de futilités, mais ils ferment les yeux sur la manière dont ils font leurs prières, sur leurs mensonges et leurs larcins. Ils les aiment plus que Dieu, ils les élèvent pour eux, et sont punis, même en ce monde, de la mauvaise éducation donnée à leurs enfants.

3° Il ne faut pas les élever pour le monde, puisqu'ils doivent retourner à Dieu. Ils doivent donc déposer dans leur âme les germes de la vraie piété, développer la crainte de Dieu qui est le commencement de la sagesse.

Seuls, les parents fidèles à ces principes, recevront la récompense promise.

Le devoir des catholiques

Aucun homme de bonne foi ne peut plus mettre en doute le droit des catholiques du Manitoba d'avoir leurs écoles séparées.

Catholiques et protestants, libéraux et conservateurs sont obligés de reconnaître que le droit leur est garanti par la constitution.

C'est un des principes fondamentaux du pacte fédéral que le pouvoir central doit protéger les minorités des provinces, si les pouvoirs provinciaux les dépouillent de leurs droits. Fouler aux pieds ce principe est aussi dangereux pour la minorité protestante de la province de Québec que pour les minorités catholiques des autres provinces, et c'est ébranler les bases mêmes de la Confédération Canadienne.

En entrant dans la Confédération, les catholiques du Manitoba ont posé leurs conditions, en matière d'éducation, comme

l'avaient fait avant eux les minorités de Québec et d'Ontario. Ils ont demandé et obtenu que le pouvoir de légiférer en matière d'éducation, accordé à la législature Manitobaine, fût soumis à cette restriction essentielle : de ne pouvoir abolir ni changer le système des écoles séparées.

Et le pacte fédéral a pourvu en conséquence à ce que la législature fédérale eût le droit d'intervenir si le parlement provincial outrepassait ses pouvoirs, et de légiférer elle-même pour rendre justice à la minorité lésée.

En 1890, l'injustice que les catholiques avaient prévue et redoutaient, a été consommée, et les écoles séparées ont été abolies.

Depuis cinq ans ils réclament pacifiquement mais énergiquement du pouvoir fédéral l'exécution des garanties que la Constitution leur a données.

Ils sont allés de tribunaux en tribunaux. Ils ont épuisé toutes les juridictions ; et après des alternatives de succès et de revers, ils ont enfin obtenu un triomphe juridique définitif devant le plus haut tribunal de l'Empire jugeant en dernier ressort.

Mais qui doit maintenant mettre à exécution le jugement du Conseil Privé ?

Evidemment il était du devoir du gouvernement manitobain de se soumettre à cette décision finale, et de proposer lui-même une loi qui aurait rétabli les catholiques dans la jouissance de leurs droits. Il aurait même dû remplir ce devoir sans attendre qu'on le mit en demeure de le faire.

Bien loin de là, il a résisté. Il a méprisé le jugement du Conseil Privé interprétant finalement la constitution du pays.

Le devoir du gouvernement fédéral était alors d'intervenir, et il l'a fait courageusement, constitutionnellement et juridiquement. Le *remedial order* était une *mise en demeure* parfaitement légale et convenable dans la forme comme dans le fond.

Le gouvernement manitobain a, de nouveau, refusé de se soumettre et le Conseil Exécutif fédéral a poussé la condescendance jusqu'à lui accorder un nouveau sursis de six mois, pour adopter lui-même les mesures nécessitées par les circonstances afin que justice fût rendue.

Les six mois sont écoulés, et la résistance du gouvernement manitobain n'a fait que s'accroître davantage.

L'heure de la justice est enfin venue ; et, qu'on le remarque bien, c'est une heure des plus solennelles dans l'histoire de la Confédération Canadienne.

De cette heure, si justice n'est pas rendue, datera l'œuvre de démolition de l'édifice fédéral, puisque la protection des minorités en est une des pierres angulaires.

Si donc, la *loi rémédiatrice* que le gouvernement fédéral a promise est enfin proposée aux Chambres, et est acceptable pour les catholiques, elle devra recevoir l'appui énergique et loyal de tous ceux qui ont à cœur le bien général de notre pays, et surtout de tous ceux qui partagent nos croyances.

Repousser cette législation, et tout remettre en question en proposant une commission d'enquête, ce serait pour un catholique commettre un acte de trahison.

Que ceux des députés catholiques qui en doutent se donnent la peine d'interroger la hiérarchie qui a droit de les éclairer, et nous affirmons qu'ils ne trouveront pas un évêque dissident sur cette question.

Tous sont d'avis qu'il faut voter pour la *loi rémédiatrice*, si elle est acceptable, à peine de déchéance religieuse et nationale.

(Communiqué.)

Chronique de la "Semaine Religieuse"

Les distractions ne manquent pas à l'Angleterre par le temps qui court. Le fait n'a rien d'étonnant, puisqu'elle a des possessions sur tous les points du globe. Il sera toujours vrai qu'on n'est jamais grand propriétaire impunément.

Le Vénézuéla, fort de l'appui des Etats-Unis, attend l'arme au bras. Mais il est probable que la diplomatie règlera ce litige, qui en est encore au même point.

Le Transvaal réclame son indépendance. Il serait assez facile de le guérir de cette velléité, si on ne devait compter qu'avec lui seul. Mais, — il y a toujours un mais quelque part, — l'Allemagne semble disposée à reconnaître l'indépendance de cette petite république. L'affaire devient donc plus épineuse.

Enfin, vient la question arménienne.

La question arménienne est une des faces multiples de la sempiternelle question d'Orient. Les grandes puissances de

L'Europe en retardent le règlement définitif, parce qu'elles prévoient les difficultés du partage de l'empire Ottoman.

On se rappelle que le traité de San-Stefano, qui mit fin à la guerre de 1877, entre la Russie et la Turquie, stipulait que le Sultan de Constantinople ferait de profondes réformes en Arménie, sous la surveillance de l'Angleterre.

Le Sultan semble n'avoir rien fait, et l'Angleterre n'avoir rien exigé, comme de raison.

Dans tous les cas, il y a dix-huit mois, un conflit se produisit entre des paysans chrétiens de Sassoun et une tribu kourde du voisinage. Alors, un pacha lança ses troupes contre les Arméniens, qui furent massacrés en grand nombre.

Aussitôt les principales puissances firent des remontrances au Sultan qui les accueillit poliment, mais ne bougea pas.

Au mois de septembre dernier, de nouveaux désordres éclatèrent à Constantinople même, entre Turcs et Arméniens; puis, peu après, en Arménie, où il y eut de véritables boucheries.

Alors l'Allemagne, la France et la Russie entrèrent en scène; et résolurent de forcer le Sultan à exécuter les réformes promises. L'Angleterre a bien montré de la mauvaise humeur, invoqué sa prépondérance basée sur une convention secrète, fait des menaces, il lui a fallu tout de même suivre le courant.

Il ressort de cet ensemble de faits, que l'Angleterre est, sinon la cause première, du moins la cause principale des massacres commis en Arménie, ce qui ne lui fait pas précisément honneur.

La France est enfin rentrée dans ses droits à Madagascar, d'où les ministres protestants anglais la chassaient petit à petit. Cette expédition lui a coûté deux cent millions et la perte de trois mille, peut-être six mille soldats. Cependant la leçon ne semble guère lui avoir profité, puisque le nouveau gouverneur nommé est un protestant, ou plutôt un apostat, car il a abjuré le catholicisme.

Les Congrégations qui ont cru échapper aux griffes du dragon maçonnique en ce soumettant à la loi d'abonnement, n'ont guère avancé leurs affaires. Le gouvernement vient, en effet, de déposer un projet de loi sur les associations, destiné à faire table rase de toutes les Congrégations, s'il est adopté.

Voici comment la *Semaine Religieuse* de Rouen apprécie cette nouvelle machine infernale :

« Ce projet, il ne faut pas se lasser de le redire, est l'arme la

plus redoutable forgée, depuis un siècle, contre la religion catholique en France. Ce sont tous les intérêts religieux et la vie même de l'Eglise dans notre pays qu'on espère détruire. On ne se borne plus à prendre une partie des biens religieux, mais tout ce qui appartient aux Congrégations non autorisées, et on accorde au gouvernement le droit de ne laisser à celles qu'il lui plaira de reconnaître que la portion de leur fortune jugée nécessaire à leur entretien. Comme le dit le R. P. Le Doré : " Les Congrégations ne seront plus seulement entravées dans leur action, elles seront supprimées : c'est la ruine, la confiscation, la destruction complète, en dehors de quelques exceptions auxquelles forcera la nécessité et auxquelles consentira l'arbitraire.

La corde que l'on tisse pour étrangler les communautés est trop grosse pour permettre les illusions. Aussi, cette fois-ci, il est probable que l'entente sera unanime. C'est à cette condition que tient le succès. Les sectaires vont constater à leurs dépens qu'il n'est pas facile de réduire des millions d'hommes et de femmes à l'état d'ilotes dans leur propre pays.

Nous aurions bien besoin au Canada, de cette entente entre les catholiques, qui fait défaut comme ailleurs. C'est cette malheureuse division qui met en danger le triomphe de la minorité de Manitoba. Au fond, la plupart des catholiques désirent le règlement de la question, mais sans vouloir risquer leurs atouts politiques. Ils oublient qu'on perd généralement tout, en trahissant une cause sacrée.

M. Angers disait au Sénat, en juillet dernier : " Ce que vous trouvez difficile aujourd'hui, sera presque impossible dans six mois ; le pays sera livré à une telle excitation, et l'opposition à une législation réparatrice prendra une telle proportion que le gouvernement, qui hésite aujourd'hui, sera effrayé alors. "

Ces prévisions viennent de se réaliser à la lettre. Au lendemain de l'ouverture des Chambres, sept ministres ont donné le coup de pied de l'an : et adressé leur démission. Sans l'énergie et la loyauté du premier ministre, tout était gravement compromis. Réussira-t-il également à faire adopter la législation réformatrice promise ? Nous n'en savons rien. Qu'il réussisse ou qu'il échoue, la question scolaire de Manitoba ne sera pas enterrée si les catholiques font leur devoir.

En attendant, nous ne pouvons refuser d'admettre que les

déclarations suivantes, faites récemment par le premier ministre, lui font honneur et sont dans la note.

“ Les hommes éminents qui avaient tout intérêt à voir cette question négligée, ne nous ont pas prêté le concours qu'ils auraient dû nous prêter dans des circonstances aussi difficiles. La lutte qui s'est faite ne touchait pas seulement une question de principes, il s'agissait surtout de la constitution du pays. Il fallait bien montrer au peuple que jamais une province ne pourrait attenter aux droits d'une minorité quelconque, sans que le pouvoir central y mette le holà.

“ En regardant loin devant moi, je ne peux m'empêcher de voir avec tristesse que le temps viendra, si nous n'y faisons pas attention, où les provinces pourront violenter les minorités sans que la constitution soit pour celles-ci une garantie. Quelle que soit aujourd'hui la position de la minorité catholique au Manitoba, il est impossible de ne pas admettre que le même sort pourrait être demain celui de la minorité protestante dans la province de Québec, bien que (je me hâte d'ajouter,) j'aie la plus grande confiance dans la sagesse et le patriotisme de nos compatriotes canadiens-français de cette province.

“ Si nous désirons que les populations d'origines diverses de ce pays vivent en bonne harmonie et forment un tout homogène, nous devons apprendre à respecter les opinions individuelles et à considérer comme sacrées les garanties accordées aux minorités, que ces garanties soient ou ne soient pas entrées dans la Constitution. Nous vivons dans un pays dans lequel nous sommes fiers de le dire, la couronne reconnaît les droits de chacun de ses sujets. Et quand on empiète sur ces droits, il est du devoir du chef de l'Empire d'agir, et j'espère que jamais les droits d'un sujet britannique ne pourront être lésés sans impunité.

L'Oiseau-Mouche

On lit dans cette intéressante publication :

“ La *Semaine religieuse de Québec* publiée, depuis quelque temps, un remarquable et intéressant travail, intitulé : “ L'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Jésus de Québec et les Communautés hospitalières, ” par M. l'abbé Chs Tru Jelle. Cet écrivain n'est pas ”

un inconnu dans la littérature canadienne. Une bonhomie fine et charmante règne toujours dans son style. Le plus grand défaut qu'on reprochera à M. Trudelle, ce sera de n'avoir pas assez souvent "mis la main sur la plume."

Merci, au nom de notre collaborateur, et nos meilleurs souhaits de prospérité à l'*Oiseau-Mouche*, qui vient de commencer sa quatrième année.

Chaque numéro ne cesse d'être un vrai régal, comme le promet la devise: "De fleur en fleur."

Mais franchement, l'*Oiseau-Mouche* pourrait bien, sans mentir, ajouter: "Qui s'y frotte, s'y pique."

Quand à nous, *nous l'aimons comme ça*. Il nous connaît suffisamment pour ne pas en douter.

Proverbe

"Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son."

Aux conspirateurs

La ruse la mieux ourdie
Peut nuire à son inventeur
Et souvent la perfidie
Retourne à son auteur.

Le monsieur du balcon

Vous voudriez n'être qu'un spectateur de la pièce, le monsieur du balcon, qui essuie les verres de sa lorgnette pour ne rien perdre de la comédie. Hé bien! vous ne pourrez pas. Ce n'est pas permis à l'homme, ce rôle-là. Il faut qu'il agisse, et il agit toujours, même quand il se lave les mains comme Ponce Pilate, ce *dilettante* aussi et qui disait le mot que répètent tant de contemporains: "Qu'est-ce que la vérité?..."

La vérité, c'est qu'il y a toujours et partout un devoir à remplir.

Paul BOURGET, *Cosmopolita*.

COMMENT L'ŒUVRE DE LA SAINTE-ENFANCE

s'est établie à Québec (Canada) le 15 octobre 1851 (1)

La première pensée en est venue à une bonne mère de famille, Mme V. Têtu. Le nom de la Sainte-Enfance était parvenu jusqu'à ses oreilles. Elle témoigna à un Révérend Père Jésuite le désir de la voir s'établir à Québec et d'y associer ses petits enfants, *pour attirer sur eux de nouvelles bénédictions.*

Le P. Saché lui répondit qu'il le désirait lui-même, mais qu'il ne croyait pas le moment favorable; la charité des fidèles avait tant d'œuvres à soutenir et à fonder!

Cependant, quelques mois après, en lisant, dans les lettres des missionnaires, les fruits abondants que la Sainte-Enfance produisait dans les pays infidèles, le Père se reprocha d'avoir si peu encouragé le zèle de cette pieuse dame. Il la revit, l'engagea à commencer avec quelques-unes de ses amies, et il lui procura en même temps quelques numéros des *Annales*, qui passèrent de main en main et furent lus avec avidité. L'Association commença, et les douzaines se multiplièrent.

Voyant la chose si bien partie, le R. Père alla en porter la nouvelle à Mgr l'archevêque, bien persuadé qu'elle réjouirait son cœur dont la charité était inépuisable. Il voulut aussi en dire un mot au curé de la cathédrale, mais à peine eut-il nommé la Sainte-Enfance, que le curé¹ s'écria: "Voilà précisément ce que je cherchais. Ecoutez un trait charmant qui va vous expliquer ma pensée:

"Il y a quelques jours, un bon vieillard de Sainte-Foyes (paroisse à deux lieues de Québec) est venu me trouver. En entrant dans ma chambre: M. le curé, me dit-il, j'ai à vous parler d'une affaire importante, mais je ne sais pas si vous pourrez faire ce que j'ai à vous demander. — Nous allons voir; et après l'avoir fait asseoir: Eh bien, lui dis-je, quelle est cette affaire importante? — Monsieur le curé, pourriez-vous envoyer de l'argent en Chine? — Cette question me surprit de la part du bon habitant. Cependant après un moment de réflexion: Oui, lui répondis-je, je pourrai faire passer de l'argent en Chine. Mais expliquez-vous. — Monsieur le curé, voici l'affaire: il y a quelque temps j'ai lu dans les *Annales de la Propagation de*

[1] Tiré de l'*Almanach* de l'Œuvre de la Sainte-Enfance.

la Foi, la lettre d'un évêque qui demandait de l'argent pour racheter et faire baptiser des petits enfants infidèles : ils meurent pour la plupart après leur baptême et vont droit au ciel. Là-dessus j'ai réfléchi, et je me suis dit : Il me faudra partir pour le grand voyage : ce serait une bonne chose, si j'envoyais devant moi quelques-uns de ces petits innocents pour me recevoir quand j'arriverai là. Mais je ne savais pas comment envoyer mon argent. Maintenant vous me dites que vous pourrez le faire passer ; mais m'assurez-vous qu'il sera employé pour racheter l'âme des petits enfants ? — Oui, vous pouvez être tranquille, il y a un moyen sûr. — Eh bien, Monsieur le curé, voilà cent piastres (500 fr.), mais vous allez me donner un reçu sur lequel vous marquerez que cet argent sera employé à racheter des petits enfants et à leur procurer le baptême ; je veux que mes enfants le sachent.

J'admirai la foi simple et généreuse du bon vieillard qui ignorait ainsi que moi, que l'on travaillât à établir ici la Sainte-Enfance.

N'est-ce pas le même esprit de charité qui a inspiré à la pieuse dame et au bon vieillard la pensée de venir au secours des enfants les plus délaissés et les plus malheureux.

J'applaudis à la réflexion aussi sensée que pieuse de M. le curé, dit le Révérend Père, et pour donner plus de consistance à notre œuvre, je le priai de la prendre en main, ce qu'il fit volontiers, et ce que font encore ses successeurs.

HISTORIQUE DES PAROISSES DE L'ARCHIDIOCÈSE DE QUÉBEC

Sainte-Philomène de Fortierville

Cette jeune et florissante paroisse a été démembrée de Saint-Jean Deschaillons.

La dévotion particulière que portait à sainte Philomène M. Lahaye, curé de Saint-Jean Deschaillons, lui fit demander à l'archevêque de Québec, lors des premières démarches pour la fondation de la nouvelle paroisse, de la mettre sous la protection de cette sainte du dix-neuvième siècle.

Son nom de Fortierville lui vient de trois frères Fortier, qui

ont beaucoup travaillé à l'érection civile et canonique de la paroisse et ont toujours été très dévoués à sa prospérité.

Lorsque, en juillet 1882, M. l'abbé Alphonse-A. Beaudet, nommé premier curé de Sainte-Philomène, vint prendre possession de sa cure, il trouva pour tout édifice religieux, une maisonnette élevée par les premiers colons. Ce très modeste temple était entouré de tous côtés par la forêt.

Deux ans plus tard, les paroissiens de Sainte-Philomène commençaient, sous la direction de leur dévoué curé, la construction d'une église en cailloux des champs. En septembre 1886, l'archevêque de Québec, tout nouvellement élevé à la dignité de cardinal, venait bénir la nouvelle église, ainsi qu'une cloche de 2 044 livres, qui, la première probablement, a eu l'honneur de porter à la postérité la qualité de prince de l'Église conférée à Mgr Taschereau. Car cette cloche porte l'inscription suivante : " Moi, Virginie, je chanterai les louanges de Dieu, la gloire de Son Eminence le cardinal E.-A. Taschereau, archevêque de Québec, et la munificence de tous les bienfaiteurs de l'église de Sainte-Philomène de Fortierville. A. D. 1886. "

C'est en reconnaissance des dons généreux de P.-C. Levasseur de Saint-Jean Deschaillons, que la cloche a reçu le nom de son épouse " Virginie. "

En 1890, l'église était entièrement terminée, extérieur et intérieur, grâce aux dons princiers d'un grand nombre d'amis de la paroisse et du curé. Ces dons, qui s'élevèrent à plus de \$10 000, proclamaient hautement l'esprit de charité et de fraternité des Canadiens.

Cette église, de cent dix pieds de longueur sur cinquante-cinq de largeur avec sacristie de quarante-huit pieds sur vingt-huit pieds, a coûté \$17 000.

Le bon goût et la simplicité, deux qualités qu'on met souvent de côté dans la construction des églises de nos campagnes, la font admirer des connaisseurs.

En 1891, dans une visite à Sainte-Philomène, le cardinal Taschereau déclarait, à l'honneur et à la consolation des paroissiens qui s'étaient dévoués pour leur temple, que l'église de cette paroisse était une des plus belles de l'archidiocèse de Québec.

Récemment, un ministre du gouvernement de Québec, après avoir visité l'église de Sainte-Philomène de Fortierville, avait candidement que si c'eût été le gouvernement qui eût con-

duit les travaux de construction, le coût de l'édifice se serait bien élevé à \$50 000. Et dire qu'on n'a pas encore songé à avoir un être comme ministre des travaux publics !

P. G. ROY

Controverse

Rien ne peut justifier les empiètements et les prétentions de l'Eglise.

R. 1° L'Eglise réclame seulement la jouissance des droits qu'elle a reçus de Jésus-Christ même et des apôtres, — ni plus, ni moins.

2° Rappeler leurs devoirs aux gouvernements, ou certains points de doctrine qui se rattachent à la politique, est un devoir et non une prétention.

Au contraire, si quelqu'un a le droit de crier à l'empiètement, c'est bien l'Eglise, dont le pouvoir spirituel est entravé de mille manières, dans presque tous les pays du monde.

Le R. P. Healey

Les citoyens de Dublin se préparent à ériger un monument à la mémoire du R. P. Healy, de Little Bray, l'un des prêtres les plus distingués et les plus estimés du clergé irlandais. Il n'était pas moins spirituel que bon prêtre, et ses bons mots ne se comptent pas.

“ Pensez-vous, Père Healy, lui disait un jour Lord Balfour, que le peuple me pense tel que me représente la presse ? ”

“ Pour être franc, M. Balfour, si le peuple irlandais avait pour le diable seulement la moitié de la haine qu'il a pour vous, je n'aurais plus rien à faire. ”

Un jour il fut appelé comme témoin, et le fameux Juge Keogh — l'inventeur de l'influence indue, — lui dit : Que répondrez-vous si Butt demande si vous me connaissez ?

“ Je demanderai à la Cour, répondit le Père Healy, si je suis tenu de m'incriminer. ”

Le même Juge lui dit un jour : Mon cher Healy, je suis prêt à tout faire pour vous, dites seulement ce que vous désirez.

"Faites-vous catholique," répliqua le Père Healy.

"Il va sans dire qu'on lui contestait quelquefois le droit au monopole de ce genre de réponses.

C'est ce que se permit, un soir, son cocher.

Le Père Healy étant allé dîner chez un magistrat de l'endroit, donna ordre à son cocher de revenir à dix heures.

Comme il montait en voiture, à l'heure dite, il s'aperçut que ce dernier s'était un peu trop amusé dans les vignes du Seigneur. et lui dit : "Encore ivre, Jack," et le cocher feignant de ne pas comprendre, répondit : "Bien, mon Père, je dois avouer que je suis moi-même un peu dans le même cas."

Trois échantillons de la tolérance des Protestants

La persécution scolaire du nouveau-Brunswick, en 1871 ; de l'Île du Prince-Édouard, en 1873, et de Manitoba, depuis 1890.

Forestiers indépendants

Le *Chronicle*, de Québec, numéro du 6 janvier, donne l'importante information que voici : "Anniversaire de l'O. I. F. — Jeudi soir la cour Stadacona, No 214 de l'Ordre indépendant des Forestiers, célébrera son anniversaire, d'une façon fort agréable, dans les salles du temple maçonnique (Masonic Hall)."

C'est joliment compromettant, si le proverbe : Dis-moi qui tu hantes, et je te dirai qui tu es, est toujours vrai. La *Vérité* remarque que les forestiers indépendants et les francs-maçons ne sont pas à couteaux tirés. C'est évident.

Les malfaiteurs politiques

M. Grévy signe la *loi scolaire*, et quitte la présidence couvert de honte par sa famille.

M. Carnot signe la *loi militaire*, et meurt frappé par la main d'un anarchiste.

M. Faure signe la *loi d'abonnement*, et se voit poursuivi pour arriérés de famille peu honorables.

Son ancien premier ministre, Ribot, erre aujourd'hui dans les couloirs du juge d'instruction, et quelqu'un n'a pas craint de dire, de manière à être entendu : "C'est à lui qu'il faudrait mettre les menottes."

Nos politiciens feront bien de ne pas oublier ces coïncidences providentielles, lorsque la question scolaire de Manitoba viendra sur le tapis.

Sainte-Beuve (1804-1839) (suite)

Ce premier succès enhardit Sainte-Beuve. Mais le second volume avait à peine paru que la face des choses changea. Port-Royal devint à la mode et le public s'intéressa de plus en plus aux faits et gestes des vieux solitaires. Exalter les jansénistes, c'était abaisser les Jésuites. Or, à ce moment, la Compagnie de Jésus était attaquée presque autant qu'au matin des *Provinciales*. Ses ennemis ne laissèrent pas échapper une si belle occasion. C'était plus de bruit que n'en avait désiré Sainte-Beuve, "étant de ceux qui évitent soigneusement la foule et qui aiment avant tout que chaque chose demeure fidèle à son esprit.

Evidemment, ajoute-t-il, il y avait là de quoi m'obliger à reculer : je m'étais cru dans un cloître et je me trouvais dans un carrefour, je dus m'arrêter devant ce torrent et attendre qu'il fut dégonflé pour pouvoir continuer ma marche du même pas que devant. "

Voilà pourquoi le troisième volume ne parut qu'en 1846, et l'ouvrage n'a été fini qu'au mois d'août 1857.

"J'ai terminé cette histoire, disait Sainte-Beuve. Qu'ai-je voulu ? Qu'ai-je fait ? Qu'ai-je gagné ? Jeune, inquiet, malade, je voulais, en pénétrant le mystère de ces âmes pieuses, y recueillir la poésie intime et profonde qui s'en exhalait. Mais à peine avais-je fait quelques pas que cette poésie s'est évanouie ou a fait place à des aspects plus sévères : la religion s'est montrée dans sa rigueur.

"J'ai plaidé pour la religion devant les incrédules et les railleurs ; j'ai plaidé la grâce, j'ai plaidé la pénitence ; j'ai compté les degrés de l'échelle de Jacob.

"Là s'est borné mon rôle, là, mon fruit : Hommes de bien et

de vérité, j'ai été votre biographe : hors de là, je ne suis point à vous. Pendant que je vous étudiais, j'ai souffert; mais je ne vous ai point imités: je n'ai jamais songé à mettre au pied de la croix les contrariétés, les injustices que j'éprouvais à cause de vous."

Port-Royal est une œuvre difficile à définir. Ce n'est pas une histoire, mais plutôt un mélange de toutes sortes de choses au sujet d'une abbaye. Il aime les parallèles rétrospectifs et les prédictions après l'événement; c'est une manie chez lui.

Le style est trop travaillé, trop mignard et souvent obscur.

En somme, conclut Godefroy, Port Royal est une œuvre originale, mais il n'est pas le plus solide titre littéraire de Sainte-Beuve.

Toutefois, il fut le commencement de la fortune de Sainte-Beuve, grâce à sa renommée et aussi à un coup d'encensoir présenté au ministre, il fut, en 1840, nommé conservateur à la bibliothèque Mazarine. Pour la première fois de sa vie, il se trouva riche, et le petit étudiant du quatrième étage put se remettre au travail.

Port-Royal, cependant, soulevait des critiques amères.

La duchesse d'Abrantès ne nommait plus Sainte-Beuve que, Sainte-Bévue. Le mot eût un succès désagréable pour la victime. Il ne pouvait plus sortir de son domicile sans voir le maudit anagramme écrit en lettres monstres sur les murs du Quartier Latin. Les étudiants détestaient Sainte-Beuve, et ils le lui prouveront bientôt d'une façon cruelle.

Casimir Delavigne étant mort en 1844, Sainte-Beuve se crut mûr pour le fauteuil et se dirigea vers l'Académie. La nécessité des visites fut pour le candidat un supplice cruel. Mais que ne ferait on pas pour être rangé parmi les immortels?

Comment, cependant, se présenter chez Victor Hugo, dans un foyer d'où l'on avait été jadis honteusement banni? Comment solliciter les suffrages d'un homme qu'on avait si cruellement offensé?

L'orgueil de Sainte-Beuve fut soumis là à une bien dure épreuve; mais enfin, après bien des hésitations, le candidat résolut d'endurer l'humiliation jusqu'au bout.

Eh bien! Victor Hugo ne fut pas bon roi. Il vota quinze fois contre Sainte-Beuve (1) et, par une ironie du sort, ce fut Hugo lui-même qui, l'année suivante, fut chargé de recevoir

(1) Ceci soit dit pour consoler Zola.

... le critique à l'Académie. Toutefois, il n'y eut entre ces deux hommes aucun rapprochement. (1845.)

La personne la plus heureuse de l'entrée de Sainte-Beuve à l'Académie, ce fut, après le critique lui-même, sa vieille mère. Quand on disait à Mme Sainte-Beuve : "Il sera de l'Académie cette fois ou l'autre," elle répondait : "Mais moi, je ne puis attendre." La pauvre femme ne crut son fils sauvé que le jour où il entra à l'Académie.

Bien moindre fut la joie des immortels au sujet du nouveau confrère. Le critique ne trouva parmi eux que de médiocres sympathies. Aussi pouvait-il s'écrier : "Je n'ai que trois amis à l'Institut, Ampère, Mérimée et ce vieil imbécile de X.... Tous les autres ne peuvent pas me souffrir."

Louis-Philippe n'aimait pas le nouvel académicien. Lors de sa réception, Sainte-Beuve fut, selon l'usage, présenté au roi. Ce dernier daigna à peine le regarder et ne lui adressa pas une parole. Sainte-Beuve, de son côté, ne desserra pas les dents, il en fut quitte pour des saluts. Mais depuis lors, il ne remit plus les pieds aux Tuileries.

A suivre

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à Saint-Patrice de Beauvillage, le 3; à St-Gilbert, le 5; à St-Lambert, le 7; au couvent de St-Thomas, le 8. — M. S. Garon a pris possession de sa nouvelle cure, N.-D. de Montauban.

ÉTRANGER. — M. Frère-Orban, franc-maçon et ancien ministre d'État, de la Belgique, est allé recevoir la récompense des persécuteurs de l'Église. Il portait le nom même de la Loge qui le recueillit à sa naissance et le fit élever. — On annonce la mort du cardinal Meignan et de l'évêque de Nîmes. Aussi celle de l'apostat Renkeins, évêque des vieux catholiques allemands. Il semble avoir terminé sa triste carrière dans l'impénitence.